

Élections législatives et régionales

La HAAC invite les médias à s'appropriier le contenu du code de bonne conduite ^{P2}



FOSELR 2024

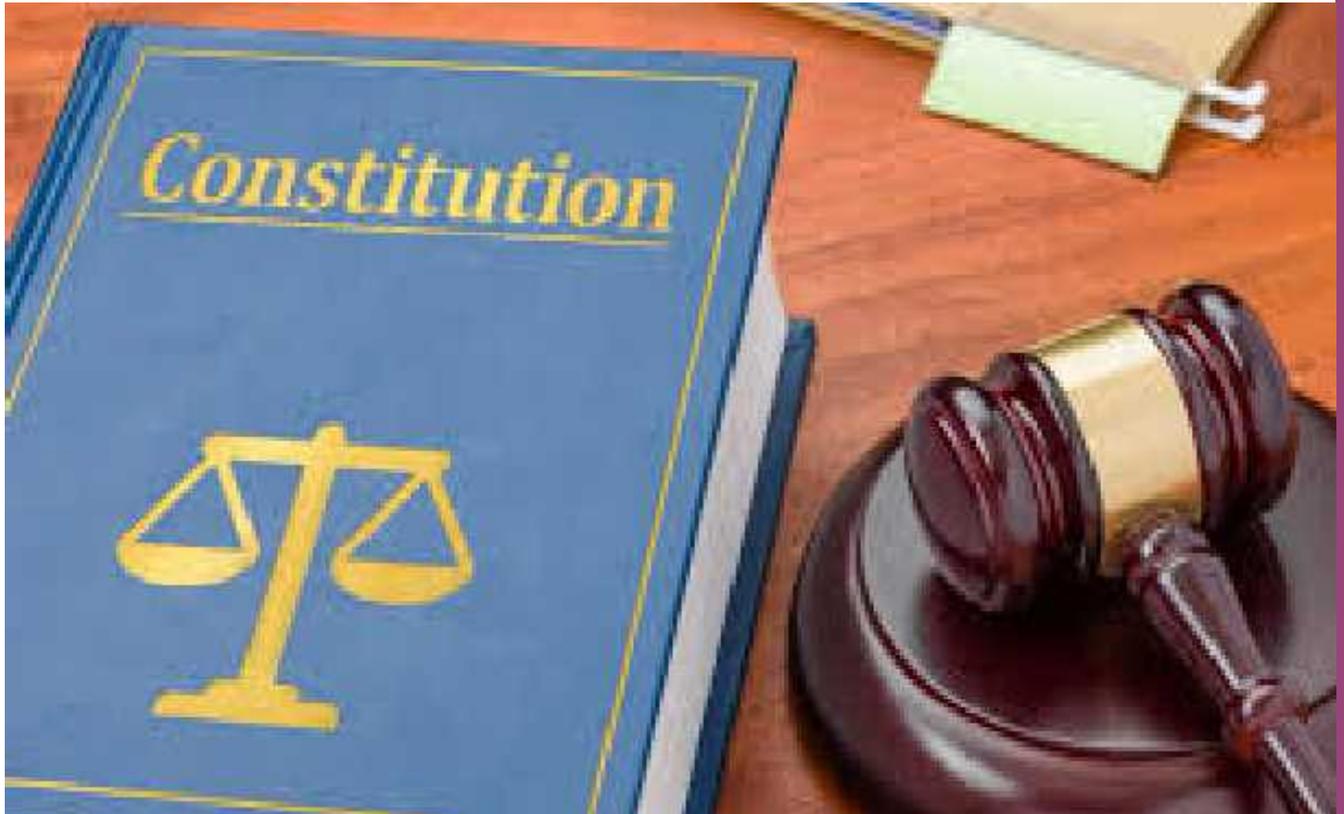


3 500 agents déjà formés ^{P5}

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 21 MARS 2024 N° 460 - Prix 250 F CFA



Révision constitutionnelle

Une proposition de loi qui suscite des débats inouïs ^{P3}

En un clic, payez votre TVM par  sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play 

 **OTR**

PRÉPARER POUR BÂTIR
www.otr.tg


L'actualité continue sur le www.waraa-info.tg

Élections régionales et législatives

La HAAC invite les médias à s'appropriier le contenu du code de bonne conduite

La Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) a démarré le 18 mars dernier à Lomé, une série d'ateliers de formation et de sensibilisation à l'endroit des journalistes sur les textes réglementaires de la couverture médiatique des élections.

Cette formation qui sera organisée dans toutes les régions du Togo a pour thème: « Le professionnalisme dans la couverture médiatique des élections législatives et régionales 2024 ». Elle vise à rappeler aux professionnels des médias, leurs missions fondamentales en période électorale.

Selon le président de la HAAC, Pitalounani Telou, des textes consensuels ont été élaborés pour permettre un traitement juste et équitable des candi-



datés dans la perspective du scrutin législatif et régional. « Il vous revient de veiller à la mise en application rigoureuse afin de garantir à tous les candidats l'équité de chance dans leur quête de voix des électeurs qui feront l'objet de toutes les convoitises à travers leurs différents organes de presse. C'est pourquoi je vous demande de faire preuve d'un professionnalisme à toute épreuve, d'observation d'une plus grande rigueur dans la collecte, le traite-

ment, la programmation, la diffusion et la publication de l'information afin qu'aucun grain de sable ne vient enrayer la machine de veille organisationnelle pour une couverture médiatique réussie », a-t-il lancé.

M. Telou a invité les participants à œuvrer à travers leurs productions ou publications en faveur de la cohésion sociale, de la préservation du climat de paix et de concorde nationale en dépit des divergences et des diversités des courants de pensée

d'opinion des uns et des autres.

Présente à la cérémonie d'ouverture, la ministre de la communication et des médias, Yawa Kouigan a laissé entendre « Cette initiative est parfaitement alignée sur notre ambition de promouvoir l'éthique et la déontologie dans le secteur de la communication et avec notre détermination à garantir des élections législatives et régionales transparentes, équitables, apaisées et démocratiques suivant les très hautes orientations du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé », avant d'ajouter que « Les journalistes ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de la démocratie et la consolidation de l'État de droit, car vous êtes à la fois le porte-voix de nos compatriotes et les

garants du bon fonctionnement de nos institutions (...)».

Plusieurs communications ont été abordées notamment : « les Modalités d'accès aux médias publics et assimilés et aux médias privés des candidats aux élections législatives et régionales », « Comportement des professionnels des médias à l'occasion de la couverture des élections législatives et régionales de 2024 » entre autres.

Le code de bonne conduite des médias en période électorale a été signé à la fin de la formation par les présidents des organisations de presse.

La formation se poursuit jusqu'au 26 mars dans les autres régions du Togo.

Cécile S.

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETARE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
EZI Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le **90-02-52-45**

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	
	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Révision constitutionnelle

Une proposition de loi qui suscite des débats inouïs

L'Assemblée nationale a ouvert, le 5 mars 2024 sa session ordinaire de l'année 2024. Au cours de cette session, les députés auront à examiner une proposition de loi relative à une révision de la constitution. Dans ce sens, la commission des lois de l'Assemblée nationale s'est réunie, le 14 mars dernier, pour commencer à étudier les projets et la proposition de loi en question.

Agitation de l'opposition

L'annonce du démarrage des travaux par la commission des lois a alors alimenté une polémique entretenue par les partis de l'opposition dans les médias et sur les réseaux sociaux. Sans connaître le contenu de cette proposition de loi introduite par un groupe de députés, représentant le cinquième des députés, les leaders politiques de l'opposition font déjà des interprétations de nature à discréditer les institutions de l'Etat notamment le Chef de l'Etat et l'Assemblée Nationale. Pour le président de l'ANC, il s'agit d'une stratégie mise en place par le pouvoir en place pour perpétuer le système Union pour la République (UNIR) avec le maintien de Faure Gnassingbé au pouvoir « L'ANC n'acceptera jamais ce coup d'Etat consti-

tutionnel qu'orchestre le parti UNIR. C'est la dernière connerie du parti au pouvoir », peste-t-il. La DMP (Dynamique pour la majorité du peuple) pour sa part note que cette session intervient alors que le mandat de l'Assemblée Nationale a pris fin depuis le 31 décembre 2023. Pour elle, l'institution n'est pas encore renouve-

ce regroupement de partis politiques pondu le 14 mars 2024. Dans le même sens, l'ANC aussi a lancé un appel à toutes les forces vives de la nation togolaise, partis politiques et organisations de la société civile à se serrer les coudes pour faire barrage au coup de force.

Que dit la loi ?

En ce qui concerne la légitimité de

loi ne précise pas qu'ils sont chargés seulement de la gestion des affaires courantes.

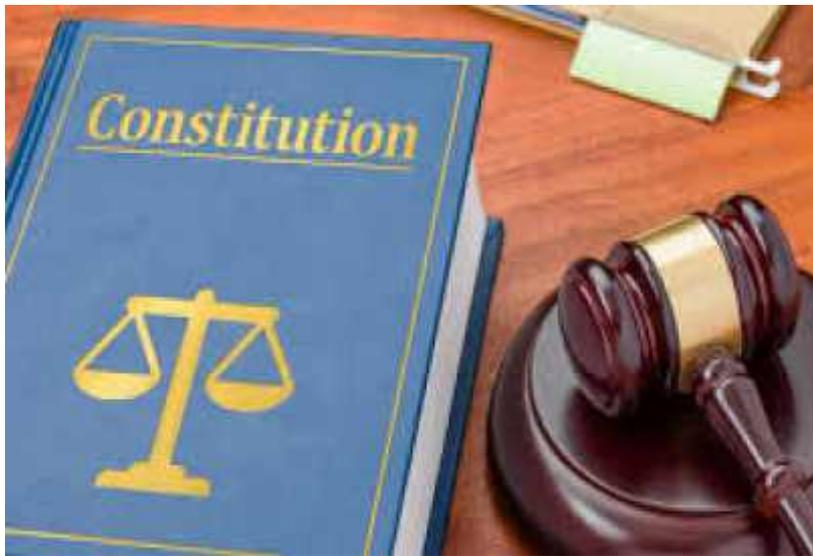
Parlant de l'introduction de la proposition de loi relative à la révision constitutionnelle, l'article 144 de la constitution dit : « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/

responsabilité politique voudrait que les acteurs qui aspirent à influencer sérieusement le cours des choses ne pratiquent pas la politique de la chaise vide. L'ANC et les autres partis qui s'agitent aujourd'hui avaient volontairement choisi boycotter les dernières élections législatives. Ils devaient normalement rester dans cette logique en ne s'ingérant pas dans les affaires de ce parlement qu'ils n'ont jamais trouvé légitime.

Si ces grands partis de l'opposition avaient pris leur responsabilité en allant aux élections, le parti au pouvoir aurait beaucoup de difficultés à obtenir le nombre de députés qu'il a actuellement. Dans ce sens, il aurait du mal à faire passer une proposition de loi qui le favoriserait.

Pour sa part, le parti UNIR semble être loin de la distraction. A entendre ses premiers responsables, leur priorité est d'aider le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé à assurer aux togolais, la sécurité, la paix, la stabilité, la satisfaction des besoins primaires et la bonne gouvernance. Ils n'ont donc pas le temps pour stagner dans les débats stériles et sans fondement de l'opposition.

La Rédaction 3



lée par des élections législatives donc elle n'a pas la légitimité pour opérer une révision constitutionnelle.

Ces partis vont jusqu'à demander le peuple à se mobiliser pour un éventuel soulèvement. « La DMP demande au peuple Togolais de se tenir prêt, comme un seul homme, pour empêcher tout changement éventuel de la constitution par cette Assemblée illégitime. », lit-on dans le communiqué de

l'Assemblée Nationale à procéder à la révision de la constitution, l'article 52 de la constitution actuelle stipule : « Les membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs. ». Cet article montre clairement que les députés sont habilités à faire la révision même si leur mandat est expiré le 31 décembre 2023. La

5) au moins des députés composant l'Assemblée Nationale. ». C'est donc cette disposition qui a permis à un groupe de députés, qui représente valablement les 1/5, d'introduire en toute légalité sa proposition de loi portant révision de la constitution.

La politique de la chaise vide

Aujourd'hui, la classe politique de l'opposition qui a opté pour la politique de la chaise vide au cours des dernières élections législatives, n'a que ses yeux pour pleurer. En effet, la

Séminaire gouvernemental à Aného Accélérer la mise en œuvre de la feuille de route 2025

Le premier séminaire gouvernemental de l'année 2024, s'est déroulé les 15 et 16 mars 2024 à Aného. Il a été présidé par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. La rencontre était axée sur le

thème : « Accélérer la mise en œuvre de la feuille de route 2025 : le nécessaire lien entre la vision présidentielle, l'action gouvernementale et le quotidien des Togolais. ». Dans cette veine, Faure Gnassingbé a dans son intervention rappelé la nécessité d'actionner, dans tous les secteurs, les leviers d'accélération des différents projets pour atteindre les objectifs de la feuille de route en général et surtout pour s'assurer d'apporter des réponses concrètes aux attentes de nos compatriotes et d'avoir un impact réel sur le bien-être des populations.

Les travaux

Durant deux jours, plusieurs présentations et exposés ont permis à l'équipe gouvernementale, accompagnée par des experts, de faire un bilan des réalisations de la feuille de route 2020 - 2025. De façon spécifique, les travaux du sé-

minaire gouvernemental ont consisté à examiner les projets, programmes et réformes prioritaires en cours ; à relever les principales réalisations accomplies à ce stade, et les succès notables par secteurs ; à analyser les

difficultés et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la feuille de route. Ils ont aussi permis de partager les bonnes pratiques relevées sur certains projets et des suggestions pour la mitigation des contraintes rencontrées par d'autres projets de la feuille de route ; de proposer des approches de solutions ou des ajustements pour surmonter les obstacles res-

Des secteurs prioritaires

L'agriculture, l'accès à l'eau, l'accès universel de soins de santé et l'éducation sont des secteurs qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Les échanges ont également porté sur les nouveaux modes d'intervention de l'Etat dans le secteur de l'agriculture, avec les leçons tirées de la première année d'activité de l'agence de transforma-

tion agricole. Cette initiative du chef de l'Etat, mise en place en 2023, vise à transformer l'approche de développement du secteur agricole pour réduire la pénibilité, promouvoir la mécanisation et l'irrigation, augmenter la pro-

Les contraintes

ductivité et améliorer les revenus des producteurs. Les premiers résultats et leçons tirées permettront progressivement un passage à l'échelle afin d'améliorer le revenu des producteurs agricoles. Dans le même ordre d'idées, les réflexions ont porté sur les défis liés à l'exécution et à la pérennisation des projets d'infrastructures.

Des orientations ont été retenues avec l'objectif essentiel d'apporter des réponses durables aux besoins des populations en termes d'infrastructures.

Outre le bilan de la feuille de route, le gou-

vernement réuni en séminaire a examiné l'actualité et son influence sur le rythme d'exécution des projets. La conjoncture économique régionale et mondiale, ainsi que les crises sécuritaires et politiques de la sous-région, notamment avec la persistance de la menace terroriste sont autant de facteurs dont l'influence che collective intégrée. A son endroit, le Chef de l'Etat a insisté sur l'importance du lien entre les politiques publiques et le vécu des populations, qui doit rester l'indicateur de référence d'une gouvernance au service des compatriotes.

WARAA

Proposition de loi à l'Assemblée Nationale Vers l'implication de l'ensemble des citoyens

Une proposition de loi de révision constitutionnelle a été déposée par un groupe de députés de la République Togolaise. Cette démarche parlementaire reflète l'engagement des représentants élus à rechercher des solutions innovantes et

collaboratives pour renforcer la démocratie et promouvoir une gouvernance plus inclusive.

Cette initiative, reflète la volonté des députés togolais de contribuer activement à l'évolution du cadre constitutionnel togolais. En

s'appuyant sur les principes démocratiques et les dispositions de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992, cette proposition vise à impliquer l'ensemble des citoyens dans le processus de décision, assurant que

Suite à la p 5

3 500 agents déjà formés

La Force Sécurité Élections Législatives et Régionales 2024 (FOSELR 2024), s'organise pour accomplir efficacement sa mission. Après une première phase de formation destinée aux formateurs, près de 3.500 policiers et gendarmes, issus des différents corps composant la FOSELR ont subi des tests de recyclage la semaine dernière.

Les agents de la FOSELR se sont en effet livrés à un exer-

cice de synthèse et à des simulations grandeur nature dans l'optique d'affiner les réflexes et les procédures. Des sessions liées au respect des droits humains, les premiers secours, et le cadre légal d'intervention de la Force ont été aussi abordés. « Ces élections sont organisées dans un contexte particulier. Je vous invite à plus de retenue et à ne pas répondre aux provocations », a exhorté



le ministre de la sécurité et de la protection civile, Calixte Batossie Madjoulba à l'issue des manœuvres. Il a tout de même invité les for-

mations politiques à l'apaisement.

Les différents acteurs se préparent dans la perspective des consultations législatives et régionales, prévues le 20 avril 2024. Pour le bon déroulement de

ce processus, le gouvernement a créé la FOSELR. Elle est destinée à garantir la sécurité et à préserver un climat de paix et de sérénité sur le territoire national avant, pendant et après les élections législatives et régionales de 2024. D'ores et déjà, elle est bien outillée pour assurer la sécurisation des lieux de meeting, des matériels et infrastructures électoraux, ainsi que des partis politiques.

WARAA

Proposition de loi à l'Assemblée Nationale

Vers l'implication de l'ensemble des citoyens

Suite de la p 4

toute modification constitutionnelle soit le reflet de la volonté collective. Cette initiative représente une étape vers la consolidation des institutions républicaines du Togo, assurant leur capacité à servir efficacement le peuple togolais.

Un Processus Inclusif

Conformément à l'article 144 de la Constitution, si la proposition de révision ne recueille pas l'approbation des députés à la majorité qualifiée des quatre cinquièmes, elle sera soumise au référendum. Cette étape potentielle souligne l'importance accordée à la participation directe du peuple togolais dans les déci-



sions fondamentales, garantissant que les changements envisagés bénéficient d'un large soutien populaire.

Place au Dialogue

Les députés à l'origine de cette proposition invitent tous les segments de la société togolaise à s'engager dans un dialogue constructif et ouvert. Il est essentiel que ce pro-

cessus se déroule dans un climat de calme et de respect mutuel, chaque voix étant importante pour façonner l'avenir de notre nation. À les entendre, en participant activement à ce processus, les populations bâtissent ensemble un Togo encore plus démocratique, uni et prospère.

WARAA

Taxe sur les véhicules à moteur

La perception se poursuit jusqu'au 31 mars 2024

Les contribuables concernés par la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) pour l'année en cours sont priés de régulariser leur situation en payant

golais des Recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodié rappelle que les contrôles de paiement de la TVM seront activés sur l'ensemble du territoire natio-



ladite taxe au plus tard le 31 mars 2024. Dans ce sens, le Commissaire Général de l'Office To-

nal déjà le 1^{er} avril 2024.

Il faut préciser que le délai est fixé

Suite à la p 6

Taxe sur les véhicules à moteur

La perception se poursuit jusqu'au 31 mars 2024

conformément aux dispositions des articles 154 et suivant le Code général des impôts (CGI). Ce délai impératif n'est donc pas négociable. Les pénalités pour non-paiement seront donc appliquées à compter du 1^{er} avril 2024. Le Commissaire Général recommande donc aux propriétaires de véhicules de s'acquitter de cette obligation fiscale dans les délais impartis afin d'éviter tout désagrément ultérieur. En

respectant les délais et en s'acquittant de leurs obligations fiscales, les contribuables participent activement au développement économique et social du pays. Dans cette optique, le Commissaire Général compte vivement sur la collaboration et le civisme de tous les citoyens pour assurer le bon déroulement de cette opération de perception fiscale.

Il faut rappeler que l'Office Togolais des Recettes (OTR) a

pris des dispositions pour faciliter le paiement aux contribuables. En effet, la TVM peut être réglée à tout moment en dehors des centres des impôts, grâce à l'application OTR TVM, disponible sur Play store. Depuis son lancement en début d'année, 3.770 téléchargements ont été effectués et 760 paiements réalisés via l'application.

La Rédaction



As-tu déjà payé ta TVM ? Non ? alors dépêche-toi de le faire avant le 31 Mars 2024 !
Tu peux la payer partout où tu le trouves et n'importe quelle heure via l'application "OTR TVM" disponible sur #playstore ou dans toutes les divisions des impôts sur toute l'étendue du territoire. Vous pouvez désormais le faire aussi via TMoney ou Moov Money.



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

PHARMACIES DE GARDE 18 Mars 2024 au 25 Mars 2024

PHARMACIE AKOFA	70 48 96 28	Av. Maman N'Dankidj Amoulié
PHARMACIE ST ANTOINE	96 80 10 07	1048 Avenue de la Libération
PHARMACIE BELAIR	96 80 08 75	Non loin de Rambo et de l'Hôtel Palm Beach
PHARMACIE AMESSIAWIE-BE	96 32 97 60	Marché de Bè
PHARMACIE PORT	70 41 54 53	Face Hôtel Sarakawa
PHARMACIE ESPERANCE	22 21 01 28	Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonskpô (Rue Adjolo)
PHARMACIE ROBERTSON	22 22 28 41	607, Avenue François MITTERRAND N'ékonkpô
PHARMACIE GBOSSIME	92 47 61 21	Non loin du marché de Gbossimé sur le Bd de la KARA
PHARMACIE KLOKPE	96 80 10 03	Dernière la Foire Togo 2000
PHARMACIE PROVIDENCE	91 14 88 88	Bd. Jean Paul II
PHARMACIE UNIVERS-SANTE	93 88 83 31	Bd. GNASSINGBE E adéma, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS
PHARMACIE AEROPORT	96 51 59 74	Rte de l'Aéroport SITO
PHARMACIE INTERNATIONALE	96 80 09 28	Sise Marché de Hédranzawé "Assityyé", Boulevard du Haho
PHARMACIE DES LILAS	96 16 55 89	123-DN, 07 Route de Kégué Boulevard Jean Paul II prolongé
PHARMACIE PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE KPOTAPRÈS DU MARCHÉ DAZIFA
PHARMACIE CHRIST-ROI	97 77 12 31	Kagomé
PHARMACIE DE LA CITE	99 08 15 35	Boulevard du 30 Août - BP 8461 - LOME - TOGO
PHARMACIE EPIPHANIA	70 40 10 52	Rue de La Palma, Carrefour AGEBEMADON, ADIDOGOME
PHARMACIE BESDA	70 42 68 25	Adido omé-Aménô é, Route de Kalimé
PHARMACIE CONSEIL	93 10 92 92	Carrefour du CEG Sa bado Logaté
PHARMACIE DODJI	70 29 16 77	Ségbé Akato, Immeuble Akato plage non loin de l'Elise Catholique d'Akato
PHARMACIE POINT E	90 37 45 96	506, rue 129 Aïao Gaké (Kintil Comé), à Djidjé dans le v. de
la pharmacie Djidjé		
PHARMACIE VERTE	91 98 50 17	Face Ecole du Parti Kilikamé
PHARMACIE DELAUI	93 64 53 72	En face de l'Hôpital de Cacavé à 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacavé
PHARMACIE NATION	96 80 09 47	Face ancien Marché TOTSI
PHARMACIE LAUS DEO	93 00 65 75	Rte de Léo 2000, face Clinique Besshesda- Quartier Adidobadin
PHARMACIE VITAFLORE	70 40 22 86	Acé Vak ossito à 100 m de la station Shell Agbé Vakpossito
PHARMACIE MANNA	70 43 65 34	Quartier AVEDIJ, non loin de l'Hôpital Source de Vie, à 500m du Carrefour Y
PHARMACIE ADOUNI	70 39 39 39	Vakpossito-Logokomé, près du carrefour AISED
PHARMACIE EIRIS	91 68 48 04	Amadiahomé, Imm. Havor, A 500m de la station CAP, Rue 50m à côté des Cassettes Auto
PHARMACIE NABINE	93 36 26 26	Sise à Agbé Anomé dit Plateau Route du Bar Plateau
PHARMACIE ADOVAI	22 50 04 05	Face Hôtel la Plantation à Agbé-Nyivé
PHARMACIE AMEN	90 88 55 88	Marché Adétiko é, rès de l'Eglise Catholique Christ-Roi
PHARMACIE ZONGO	70 48 96 55	Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sand
Togblékopé		
PHARMACIE LUDDY	70 90 19 60	AGOE-DIKAME, Bernard Copé après la station CAP en face du Camp de tir
PHARMACIE LAMAIN DE DIEU	93 40 21 21	AGOE ASSIYÉYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galiléa)
PHARMACIE ALTA	22 25 94 47	AGOE Anonkui Route Mission Tové en face du Centre Culturel Loyola
PHARMACIE DIVINA GRACIA	93 83 91 00	Quartier Agbé-Fiovi Carrefour Bafana-Bafana
PHARMACIE ABRAHAM	92 25 99 83	AGOE-Logopé Kossigan
PHARMACIE GANFAT	70 22 15 15	AGOE DALIKO près du CarTEDEM CAMP GP
PHARMACIE ZOPOMWE	96 28 34 10	ZOPOMWE, sur la route Zossimé - Sanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah
PHARMACIE EL-SALI	97 53 44 44	Rte Lomé-Kpélimé, Aïao Apédoké Gbomamé, à 50 m de la quincaillerie MACO
PHARMACIE MAWUNYO	70 42 34 64	AGOE-Sossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO
PHARMACIE HYGEA	99 27 36 36	Face Lycée publique de Baguida sur la rite d'Atanokupé
PHARMACIE VERSEAU	90 01 90 29	Près de la maison Bateau Baguida
PHARMACIE LAPATIENCE	70 05 23 39	DJAGBLE, A 300 mètres du CMS Ayokohé

SAVOIR



NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr /

info@savoirnews.net

SAFER

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ÉTAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg